

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 56 (1920)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

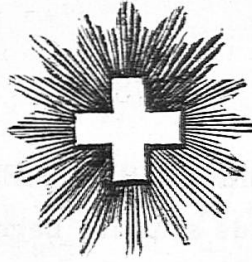
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique jurassienne.* — *Chronique étrangère.* — *Divers.* — **TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS :** *Du côté du manche.* — **PARTIE PRATIQUE :** *Chaque chose à son heure.* — *Orthographe: Les, pronom.* — *Arithmétique: Le kilomètre.* — *Géométrie: L'addition des angles.* — *Préparation et propriétés de l'oxygène.* — *Leçon de choses: le robinet.* — *Lecture géographique: les abattoirs de Chicago (les bœufs).* — *Examens des écoles secondaires rurales du canton de Genève.* — *Brouilles.* — *Pensée.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Caisse de retraite du Corps enseignant lausannois. — Dans sa séance du 9 mars, le Conseil communal a adopté à l'unanimité le préavis de la Municipalité relatif à la revision du règlement de la Caisse de retraite supplémentaire du Corps enseignant primaire et de ses maitresses d'écoles enfantines, qui se trouvent ainsi placés sur le même pied que les autres fonctionnaires communaux. A. R.

La Section de Nyon de la S. P. V. a entendu, samedi 6 mars, une très intéressante causerie de M. le professeur H. Roorda sur « La réforme scolaire ».

Elle a admis l'affiliation au nouveau Faisceau vaudois des fonctionnaires, employés et ouvriers à traitement fixe et, à propos d'une proposition, jugée inopportune, d'une autre section, au sujet des allocations, adopté la résolution suivante : La Section de Nyon de la S. P. V., confiante dans le Comité central pour la défense de nos revendications, passe à l'ordre du jour. A. R.

† **M. Ch. Suter, député.** — Mercredi 11 février écoulé, la population montreusienne rendait les derniers honneurs à un citoyen dont chacun s'accordait à reconnaître les qualités d'intelligence, de bonté et d'activité : M. Charles Suter, président du Conseil communal des Planches et député au Grand Conseil. Les membres du Corps enseignant se sont associés sans réserve à ce suprême hommage. Ils perdent en M. Suter un ami sûr, désintéressé, dévoué à leurs intérêts et toujours prêt à user de l'ascendant de sa considération pour leur défense, ce qu'il fit avec succès à plus d'une reprise. Ils lui garderont un souvenir reconnaissant. CH.

Ecole normale, Lausanne. — L'exposition annuelle de dessins et travaux manuels aura lieu du 31 mars au 1^{er} avril, salle Est, 3^{me} étage.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Synode scolaire bernois.

Il s'est réuni, le 28 février, à Berne, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. Schenk, conseiller municipal.

M. Emile Berlincourt, président de la Maison d'éducation, à Sonvilier, a été élu membre du Bureau. Il remplace M. Jean Rufer, de Nidau, décédé l'automne dernier.

MM. Merz, directeur de l'instruction publique et Gobat, inspecteur scolaire, recommandent aux membres du Synode de faire tous leurs efforts dans l'ensemble du pays afin que la loi sur les traitements du corps enseignant soit acceptée par le peuple, le 21 mars prochain.

A l'unanimité, le Synode vote la résolution suivante :

« Le Synode scolaire bernois estime que la loi qui sera soumise, le 21 mars prochain, à la votation populaire, a trouvé une solution heureuse de la question des traitements du corps enseignant de notre canton. En outre, il a la conviction qu'une amélioration de leurs traitements et de leurs pensions de retraite obligera les instituteurs et les institutrices à consacrer toutes leurs forces à leurs fonctions pleines de responsabilité, en vue de favoriser la bonne marche de nos écoles. Le Synode salue particulièrement la possibilité, introduite par le projet, d'égaliser, dans une certaine mesure, les traitements qui, aujourd'hui, suivant les circonstances locales, présentent de trop grandes différences. En particulier, il donne sa complète approbation à la répartition des charges entre les communes et l'Etat.

» Les délégués du Synode scolaire considèrent qu'il est de leur devoir d'engager les électeurs à voter le projet de loi qu'ils recommandent chaleureusement à la bienveillance du peuple bernois. »

H. GOBAT.

Synode de Laufon. — Il s'est réuni le 8 mars sous la présidence de M. O. Frey, instituteur à Laufon.

Mlle Nelly Steiner, institutrice à Laufon, a donné une excellente leçon de choses sur le printemps. Il faut surtout admirer l'intervention du dessin, tant au tableau noir que sur le papier, dans l'enseignement élémentaire.

Les collègues ont ensuite discuté à fond l'attitude à prendre vis-à-vis des électeurs pour faire passer la loi sur les traitements. Une assemblée populaire groupant les conservateurs, les radicaux et les socialistes a eu lieu à Laufon le 14 mars. Le corps enseignant du Laufonnais attend les meilleurs résultats de cette réunion.

H. GOBAT.

Loi sur les traitements. — Les partis politiques prennent partout position en faveur de la loi sur les traitements du corps enseignant. C'est ainsi que la quatrième assemblée du parti bernois des paysans et des bourgeois, réunissant quelque 400 participants, s'est prononcée en faveur de l'acceptation du projet. Les libéraux d'Ajoie, réunis le 7 mars à Porrentruy, ont à l'unanimité pris position en faveur de la loi. Il en est de même des radicaux de la Vallée, réunis à Delémont, qui ont acclamé un rapport excellent de M. l'inspecteur Juncker.

Le comité central du parti démocratique jurassien, réuni à Porrentruy sous la présidence de M. le Dr H. Jobin, député au Grand Conseil, a décidé également de recommander la loi aux électeurs.

H. GOBAT.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Angleterre. — Encore aujourd'hui, l'Angleterre ne possède pas de législation officielle sur le traitement du personnel enseignant. L'école publique étant autrefois l'affaire des institutions privées ou des conseils scolaires locaux, elle a traité la question des traitements comme une question à débattre entre les intéressés ; c'est ce qui explique les différences de situation que l'on constate un peu partout. L'*Education Bill* de 1902 plaça les écoles communales et les écoles privées de toute une contrée (district, cercle ou ville) sous le contrôle d'une autorité unique, compétente aussi dans le domaine des traitements. Le corps enseignant n'avait plus à débattre ses intérêts avec des milliers de conseils scolaires, de communes, de paroisses ou de fondations privées, mais cependant encore avec environ 300 autorités scolaires régionales ; et cette nouvelle organisation laissa subsister de très grandes différences de traitements, parfois même pour la même localité ou le même cercle scolaire. Ces différences étaient souvent causées par le taux des impôts, variable suivant les localités. L'Etat n'avait aucun moyen d'action en cette matière ; il ne pouvait qu'offrir sa médiation en cas de conflit, ainsi qu'il le fit à propos de la grève du personnel enseignant du comté d'Hereford.

Quand, en 1917, le ministre actuel de l'Instruction publique Fisher fit voter par le Parlement une contribution de 4 000 000 de livres sterling pour l'application de la nouvelle loi scolaire, il le fit à la condition que ces fonds seraient affectés en première ligne à l'amélioration de la situation des maîtres, et fit dépendre les subventions accordées aux conseils scolaires de l'acceptation de cette condition ; dans ce but, il fit établir une échelle des traitements minima au-dessous desquels toute subvention était refusée. Cette mesure ne mit pas fin aux conflits ; ils semblèrent au contraire s'envenimer, notamment dans le Pays de Galles, où de nombreux maîtres démissionnèrent jusqu'à ce que leurs revendications eussent été acceptées. Les maîtres avaient du reste établi des revendications minimales pour l'ensemble du pays, et leur reconnaissance par les autorités locales ne fut pas obtenue sans de nombreux conflits.

M. Fisher considérant les grèves de maîtres, même par la voie de la démission légale, comme nuisible à l'intérêt de l'école et au prestige du personnel enseignant, proposa, en 1919, de constituer une commission mixte des salaires (*Standing Joint Committee*), composée d'un nombre égal de représentants des autorités scolaires du Royaume-Uni et de l'Association du corps enseignant (100 000 membres). Cette proposition fut agréée de part et d'autre, et la commission s'est réunie sous la présidence de Lord Burnham. Les intérêts des maîtres y furent défendus par leur secrétaire central, M. James Yoxall. Grâce à une volonté réciproque de bonne entente, une échelle minimale des traitements fut arrêtée le 15 décembre. Les points essentiels en sont les suivants :

1. Maîtres brevetés : traitement annuel de début 160 £, augmentation an-

nuelle de 10 £, jusqu'à concurrence de 300 £. Maitresses brevetées : de 150 à 240 £. Dans les localités où le mari et la femme enseignent dans la même école, la femme ne touchera que le traitement d'un maître auxiliaire.

2. Traitement initial d'un maître principal de 1^{re} classe (jusqu'à 100 élèves), 330 £; de 2^e classe (100 à 200 élèves), 360 £; de 3^e classe (200 à 350 élèves), 390 £; de 4^e classe (350 à 500 élèves), 420 £; de 5^e classe (500 élèves et plus), 450 £. Maitresses principales, respectivement pour chacune des cinq classes : 264, 288, 312, 336, 360 £, avec une augmentation annuelle de 15 £ pour les maîtres et de 12 £ 10 sh. pour les maitresses.

3. Maîtres non brevetés : de 100 à 150 £; maitresses, de 90 à 140 £, avec, pour tous, une augmentation annuelle de 6 £.

Le résultat de cet arrangement est d'augmenter le traitement du 80 % des membres du personnel enseignant dans des proportions diverses. Le 20 % d'entre eux jouissent déjà de conditions égales ou supérieures à celles qui ont été concédées.

Allemagne. — Les points principaux du projet de loi scolaire d'empire actuellement pendant devant l'Assemblée nationale sont les suivants :

1. Le programme des quatre premières années d'école primaire est organisé de façon à servir de base à l'enseignement secondaire et supérieur.

2. Les classes préparatoires en vue de l'enseignement secondaire qui existent actuellement sont dissoutes.

3. Les maîtres de ces classes seront pourvus de postes dans les écoles primaires ou secondaires.

4. Les écoles privées ou l'enseignement à domicile ne sont autorisés que dans des circonstances absolument exceptionnelles.

5. Ces prescriptions ne sont pas applicables aux enfants infirmes.

(D'après la *Schweizerische Lehrerzeitung*.)

DIVERS

30^{me} Cours normal suisse de travaux manuels, à Berne (du 12 juillet au 7 août 1920). — Après une interruption de cinq ans, la Société suisse pour l'enseignement des travaux manuels voit la possibilité d'organiser le 30^{me} cours normal, avec la participation financière de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Berne.

Ce cours aura lieu, à Berne, du 12 juillet au 7 août.

Les instituteurs suisses sont instamment invités à prendre part en grand nombre au cours qui leur est offert. Voici quelques renseignements concernant l'organisation du cours et l'inscription des participants :

¹ Il faut rappeler à ce propos que l'organisation des classes anglaises est sensiblement différente de la nôtre. Il n'est pas rare de trouver réunies dans un même vaste local, et travaillant sous la direction d'un maître principal, plusieurs classes dirigées chacune par un maître patenté ou auxiliaire.

I. Branches d'enseignement et prix des cours.

1. Cartonnage	Fr. 110 —
2. Travail du bois.	» 120 —
3. Travail manuel à l'école (Arbeitsprinzip), cours élémentaire de la première à la troisième année	» 105 —
4. Travail manuel à l'école (Arbeitsprinzip), cours moyen de la quatrième à la sixième année . . .	» 110 —

II. But des cours.

Les cours 1 et 2 ont pour but le développement de l'œil et de la main, la connaissance de l'outillage et des matières premières, de donner l'habitude de l'ordre et d'un travail exact, la formation du goût et le perfectionnement de l'instruction de la jeunesse au point de vue technique.

Le travail énergétique (Arbeitsprinzip) fonde l'enseignement sur l'observation et l'expérience personnelles ; il met le travail scolaire en relation intime avec la nature et le travail du peuple. Il fournit à l'élève — par les moyens que lui procure l'étude de la langue, du calcul, du dessin, des formes, — l'activité physique et le développement moral pour arriver par lui-même à son but. C'est par l'initiative individuelle que les jeunes gens deviendront indépendants.

III. Organisation.

1. L'enseignement prend en considération la langue maternelle du participant.

2. Chaque participant est libre de choisir la branche qui lui convient ; mais il n'a droit qu'à une seule branche.

3. Il y a huit heures de leçons journalières ; l'après-midi du samedi est libre.

4. Le prix du cours sera versé la première semaine. Les frais de logement et de pension seront de 250 à 300 fr.

5. Jusqu'à concurrence de 145 inscriptions, chaque participant reçoit de la Confédération une subvention de 100 fr.

6. Les participants subventionnés par la Confédération pourront demander une subvention à la Direction de l'Instruction publique de leur canton et éventuellement à la commune qu'ils habitent.

7. Le Directeur du cours, M. J. Werren, professeur de travaux manuels, à Berne, Altenbergrain 18, est disposé à procurer chambre et pension à tout participant. La pension en commun pourra être organisée si la demande en est faite par un nombre suffisant de participants.

8. Les participants subventionnés devront mettre à la disposition de l'école de leur domicile les connaissances qu'ils auront acquises pendant le cours.

IV. Inscription.

1. Il y aura à remplir des formulaires spéciaux pour l'inscription au cours. On peut les obtenir auprès de la Direction du Cours, des Directions cantonales de l'Instruction publique et des expositions scolaires de Zurich et de Berne.

2. Les inscriptions devront parvenir aux Directions de l'Instruction publique des cantons respectifs jusqu'au 1^{er} avril 1920 au plus tard. Pour des renseignements plus détaillés, prière de s'adresser au Directeur du Cours.

3. Le lieu du cours et la date de l'ouverture, le plan des leçons et l'ordre du cours seront communiqués aux participants par circulaire, laquelle leur indiquera également les outils qu'ils devront se procurer.

Pour la Société suisse de l'enseignement des travaux manuels :

Le Président :

ED. OERTLI, Zurich, 8.

Le Secrétaire :

U. GREUTER, Winterthour.

LA DIRECTION DU DÉPARTEMENT

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU CANTON DE BERNE.

Le Directeur du Cours :

J. WERREN, Berne,
Altenbergrain, 18.

Diplômes intercantonaux romands pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère. — Ces diplômes (1^{er} et 2^{me} degrés) ont été établis par la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique. Ils ont pour but de mettre à la disposition des personnes des deux sexes qui n'ont pu, pour diverses raisons, obtenir des diplômes scolaires, des titres officiels qui donnent des garanties de leurs capacités.

Les candidats au diplôme du 2^e degré sont rares, parce que les épreuves exigées pour ce degré demandent une préparation longue et méthodique. Quant au diplôme du 1^{er} degré, il a eu, dès sa fondation, soit dès 1911, un certain succès. Sur 65 inscriptions, 41 candidats et candidates ont obtenu ce diplôme.

Les uns se sont placés à l'étranger, dans des familles ou des instituts, les autres sont restés au pays et ont, grâce à leur diplôme, trouvé plus facilement une carrière dans l'enseignement privé.

Les examens ont lieu chaque année, dans l'un des chefs-lieux des cantons romands, devant un jury nommé par la Conférence romande des chefs de Département de l'instruction publique.

Le secrétariat permanent est à Lausanne, au Département de l'instruction publique (voir aux annonces).

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

Du côté du manche.

Nulla institutio n'est valable en Suisse, à moins qu'elle ne prenne un caractère démocratique. Ce qui veut dire que l'intéressé doit avoir qualité pour débattre ses intérêts et qu'on ne doit pas l'administrer du dehors, de haut et de loin.

MAURICE MILLIoud.

C'est avec le plus grand intérêt que nous avons lu dans l'*Educateur* du 28 février l'article de M. Corthésy sur les « organisations d'élèves » à l'École de commerce de Zurich. L'auteur estime que le moment de tirer une leçon des expériences faites n'est pas encore venu. Me permettra-t-on d'émettre ici une opinion fondée sur une pratique de l'autonomie scolaire de plusieurs années et sur une étude approfondie de ce problème ? Je pense que quel que soit le résultat de cette « organisation d'élèves », fût-il même le plus déplorable et le plus calamiteux, personne n'aura le droit d'en tirer argument contre le régime de l'autonomie des écoliers. Et pourquoi ? Parce qu'une telle « organisation » n'est pas vraiment un self-government.

Quels sont en effet les « organes » de cette prétendue autonomie ? Ce sont : 1^o Deux délégués par classe dans les trois classes supérieures ; 2^o L'assemblée des délégués ; 3^o Le comité des élèves, élu par l'assemblée des délégués. Qu'est-ce à dire, sinon que le régime que l'on a instauré à l'École de commerce de Zurich est celui de la *démocratie représentative* ? Or ce n'est justement pas par là qu'il faut commencer. *La base du self-government scolaire, c'est la démocratie directe.* L'organe essentiel, vital, fondamental de toute l'institution, ce n'est ni une délégation ni un comité, c'est la *landsgemeinde*, c'est l'assemblée générale du maître et des élèves, de tous les élèves de la classe.

Avant d'organiser un self-government qui embrasse toutes les classes d'une grande école, il faut avoir pratiqué l'autonomie *dans chaque classe* en particulier. C'est très facile à l'école primaire où les classes n'ont généralement qu'un seul maître ; ce l'est beaucoup moins dans les écoles qui possèdent un grand nombre de maîtres spécialisés, comme c'est ordinairement le cas dans l'enseignement secondaire. S'ensuit-il qu'il soit impossible d'introduire le self-government sous la forme de la démocratie directe dans les écoles de ce type ? Nous ne le croyons pas. Il conviendrait alors d'en charger le maître de classe, partout où il existe, ou, à son défaut, le maître qui exerce la plus grande influence morale sur les élèves.

Le vice fondamental du régime inauguré à Zurich tient tout entier dans cette phrase de l'article que nous avons cité : « Les élèves présentent leurs *revendications* ou leurs *vœux*. » C'est donc qu'ils ne sont pas réellement souverains ; c'est donc qu'ils sont devant leurs maîtres et leur directeur comme des ouvriers syndiqués devant leurs patrons : ils n'ont pas vraiment voix au chapitre ; ils présentent des revendications et comme il est impossible d'y faire droit toujours, il en résulte fatalement de l'aigreur. L'esprit de l'école n'en est pas nécessairement amélioré. De là, à mon sens, l'influence prépondérante du beau parleur, de l'homme à « toupet », nécessaire pour présenter les revendications en haut lieu ; de là aussi le « scepticisme » et le « désintéressement » que signale M. Corthésy.

Veillez remarquer que je ne prétends point que les élèves aient le droit de trancher souverainement toutes les questions qui concernent l'école. Au contraire. Mais c'est justement là que gît le défaut du système. L'élève doit commencer par trancher souverainement *les détails de la vie scolaire de sa classe, sous la direction et sous l'influence éducatrice de son maître.* Il fera ainsi son éducation civique et politique, si l'on me permet ici l'emploi de ces termes. Ensuite, *mais ensuite seulement*, il pourra s'occuper peu à peu de questions plus générales et plus importantes concernant l'ensemble de l'école.

Ce que je reproche avant tout au régime de Zurich, c'est qu'il empêche les élèves d'arriver à envisager le problème du gouvernement de l'école *du côté du manche* ; ils demeurent des sujets, non des citoyens. Or la grande vertu, la force rédemptrice du self-government réside en cela, c'est que l'écolier voit les choses du côté du manche, c'est qu'il prend des décisions lui-même, c'est qu'il porte une part de responsabilité ; il n'est plus un quémendeur, il est un souverain. Et puis, comme l'a dit Ferrière, « travailler en commun, non pas l'un à côté de l'autre, mais en collaboration, veiller en commun à la bonne marche d'un petit organisme social, rien n'est plus favorable pour développer ce sens social, sans lequel toute morale n'est que fumée. »

Vous m'objecterez peut-être que les élèves de chacune des trois classes supérieures de l'École de commerce de Zurich doivent tenir certainement des assemblées générales pour élire leurs délégués et les charger de présenter telle ou telle revendication. Sans doute, mais cela ne suffit pas. Et pour dire toute ma pensée, j'ajouterai qu'il y manque une influence : celle du maître.

Car au fond tout est là. Rien ne serait plus faux que de ne voir dans l'autonomie des écoliers qu'une affaire d'organisation. Créer un esprit de franchise, de confiance, de bienveillance et de solidarité, exercer une influence morale continue, aboutir ainsi à une pratique, à des habitudes, à une tradition conformes à un idéal élevé, voilà l'essence même de tout le régime.

Si le self-government n'est qu'un cadre, une forme, mais que l'esprit de liberté, de respect mutuel, de devoir manque, toute votre organisation n'est qu'un airain qui résonne et une cymbale qui retentit. Une organisation peut être vide, sèche, artificielle et mécanique. Le self-government ainsi réalisé n'est qu'un corps sans âme.

Il faut donc distinguer dans toute œuvre d'autonomie scolaire deux éléments distincts : 1^o Un esprit, une influence, des mœurs ; 2^o Une organisation, un cadre, des institutions.

Certains éducateurs s'en tiennent au premier et négligent le second. (Voir les beaux articles de Mlle Louise Briod dans l'*Educateur* des 12 et 26 avril 1919.) Je crois qu'avec de tout jeunes enfants — école enfantine et degré inférieur de l'école primaire — on peut s'en tenir là, bien qu'une certaine « organisation » y soit déjà possible. (Cf. les pages charmantes que Mlle M. Audemars a consacrées à la Maison des petits de Genève dans l'*Intermédiaire des éducateurs*, Nos 31-33, 34-35, 36-38, 61-63.) Mais avec des enfants plus grands, des adolescents ou des jeunes gens, il y a un grand avantage à créer peu à peu, au fur et à mesure des besoins, une organisation plus vaste et plus complète, qui peut devenir un admirable instrument d'éducation civique. (Consulter à ce sujet l'ouvrage capital et unique en son genre de notre distingué collègue de Bâle, M. C. Burckhardt, *Klassengemeinschaftsleben*.)

ALBERT CHESSEX.

PARTIE PRATIQUE

POUR CEUX QUI DÉBUTENT DANS L'ENSEIGNEMENT

A travers les revues.

Chaque chose à son heure. — Huit heures quinze. La directrice entre dans une classe du cours élémentaire. La nouvelle institutrice est assise au bureau entourée de quelques élèves. Les autres fillettes ont leurs livres d'histoire ouverts devant elles et murmurent assez haut, répétant des phrases vite, très vite... L'institutrice fait prendre les livres de lecture.

« C'est maintenant la leçon de lecture, dit-elle en se rapprochant de la directrice qui consulte l'emploi du temps.

— Voyez-vous, répond celle-ci, il est actuellement huit heures vingt et votre leçon de lecture ne va durer que dix minutes. Quel dommage !

— C'est vrai, mais depuis huit heures, j'ai déjà fait l'appel, j'ai vérifié si les devoirs étaient convenablement écrits, et pendant ce temps les enfants ont repassé leur leçon.

— Auriez-vous fait réciter la leçon si je n'étais pas arrivée ?

— Peut-être, madame.

— Eh bien, mademoiselle, permettez-moi de vous donner quelques conseils dès aujourd'hui. Ne continuez pas ainsi. Vous perdez un temps précieux. Dans quelques jours vous connaîtrez toutes vos élèves. *Ne faites pas l'appel des présentes*, inscrivez rapidement sur le registre un signe en face du nom des absentes. Attendez, pour entreprendre la vérification du devoir, que ce soit l'heure de la leçon. Examinez et corrigez le devoir de calcul à la leçon de calcul, celui de grammaire à la leçon de grammaire. De même pour la récitation de la leçon du jour. Et tout de suite, en entrant, que la leçon indiquée à l'emploi du temps commence.

(L'Ecole et la Vie.)

ORTHOGRAPHE

Degré moyen.

Les, pronom.

TEXTE : *Le fer.* (Dupraz et Bonjour, page 69.)

On trouve dans la terre, à certains endroits, du gravier ou des blocs de pierre dure, noirs ou d'un jaune roux. On les appelle minerais de fer.

... Pour tirer de la fonte du fer pur, on la soumet à l'affinage ; on la chauffe de nouveau au rouge blanc, puis on la place sous un énorme marteau pour la forger, en faire sortir toutes les matières étrangères et en unir étroitement les particules. On forge ainsi de grosses barres de fer. Après les avoir chauffées et forgées de nouveau, on les fait passer toutes rouges au laminoir c'est-à-dire entre deux cylindres en mouvement, qui les saisissent, les compriment, les étendent en les amincissant.

OBSERVATION : De ce texte, nous tirons d'abord les deux exemples suivants ;

On trouve dans la terre, à certains endroits des blocs de pierre dure, noirs ou d'un jaune roux. *On les appelle* minerais de fer. — On forge ainsi de grosses barres de fer ; après *on les fait* passer toutes rouges au laminoir.

Dans : *on les appelle*, *on les fait* passer, *les n'est pas devant un nom*, ce n'est pas un article. Quelle fonction remplit-il ? On appelle quoi ? *les blocs*. On fait passer quoi ? *les barres*. Les *blocs* et les *barres* sont remplacés par *les*. Les est donc un pronom ; chaque fois il est placé devant un verbe dont il est le complément direct.

Remarquons maintenant que les deux verbes *appelle* et *fait* sont au singulier : car qui appelle ? qui fait passer ? C'est *on*.

RÉSUMÉ : **les**, devant un verbe, est un pronom. Il ne fait pas varier le verbe dont il est le complément.

EXERCICES : a) Cherchez dans le même chapitre les mots *les* placés devant des noms ; analysez-les, puis épelez les noms : *les matières étrangères*, *les gueuses*, *les particules*.

b) Cherchez de même les mots *les placés devant des verbes*. Analysez ces verbes, cherchez-en le sujet pour ceux qui sont à un mode personnel et épelez-les :

On forge ainsi de grosses barres de fer. Après *les* avoir chauffées et forgées de nouveau, on *les* fait passer toutes rouges au laminoir, c'est-à-dire entre deux cylindres en mouvement, qui *les* saisissent, *les* compriment, *les* étendent en *les* amincissant.

c) Dites et écrivez cette dernière phrase en supprimant : *c'est-à-dire entre deux cylindres en mouvement*. On aura : On *les* fait passer toutes rouges au laminoir qui *les* saisit, *les* comprime, *les* étend en *les* amincissant.

d) Écrivez aussi la phrase précédente en disant, au lieu de : Pour tirer *de la fonte* un fer pur...; pour tirer *des blocs de fonte* un fer pur, on *les* soumet à l'affinage, on *les* chauffe, puis on *les* place sous un énorme marteau pour *les* forger.

e) DICTÉE : *Quelques poissons migrateurs.*

Les harengs sont très abondants dans les mers du nord; ils apparaissent au mois de juin sur les côtes de l'Ecosse où les pêcheurs vont les attendre et les capturer.

Les sardines font aussi chaque année de longs voyages, mais elles descendent jusque dans la Méditerranée où elles abondent. Il en est de même des anchois qui y arrivent vers le milieu de mai. On les pêche ordinairement pendant la nuit. Les pêcheurs allument sur les bateaux des feux dont l'éclat les attire; on les prend alors au filet par milliers.

Les morues se pêchent au commencement de l'été, surtout sur le banc de Terre-Neuve. On en prend chaque année plusieurs dizaines de millions; on leur ôte immédiatement la tête, on les ouvre, on les met dans de grands barils où on les sale à l'intérieur et à l'extérieur. (D'après Dussaud et Gavard.)

VOCABULAIRE ET PRÉPARATION : l'Ecosse, la Méditerranée, le banc de Terre-Neuve. — Le hareng, la sardine, l'anchois, la morue. — Le milieu, le millier, le million. — L'intérieur, l'extérieur, — le poisson migrateur, le baril, — immédiatement.

HOMONYMES : *mais, mai*, on les *met*, un *met*s. — Faire des phrases avec ces mots.

J. T.

ARITHMÉTIQUE

Degré intermédiaire.

Le kilomètre.

Le kilomètre (km.) est une mesure de longueur qui vaut mille mètres.
1 km. = 1000 m.

I

CALCUL ORAL.

a) Pour avoir 1 km., combien doit-on ajouter à : 800 m. — 700 m. — 650 m. — 300 m. — 450 m. — 525 m. — 385 m. — 712 m. — 648 m., etc. ?

b) Réduisez en m. : 4 km. — 5 km. — 7 km. — 6 km. — 12 km. — $\frac{1}{2}$ km. — $\frac{1}{4}$ km. — $\frac{1}{5}$ km. — 3,9 km. — 4,56 km., etc. ?

c) Combien y a-t-il de km. dans : 5000 m. — 3000 m. — 10 000 m. — 8000 m. — 500 m. — 1400 m. — 2200 m. — 5190 m. — 815 m., etc. ?

Le km. = 10 hm. ou 100 dam.

d) Réduisez en km. : 40 hm. — 50 hm. — 75 hm. — 200 dam. — 850 dam. — 8 hm. — 43 dam., etc. ?

e) Cherchez combien il y a d'hm. puis de dam. dans : 4 km. — 2 km. — 4,7 km. — 2,9 km. — 0,73 km., etc. ?

II

CALCUL ÉCRIT.

1. Sur une route longue de 11 km. on place des poteaux télégraphiques à 55 m. de distance les uns des autres. Combien en faudra-t-il ? (R. 200 poteaux.)

2. Un enfant fait 4 fois par jour un trajet de 1850 m. Combien de km. aura-t-il parcouru ainsi en un mois de 30 jours ? (R. 222 km.)

3. Un piéton fait, par minute, 110 pas de 80 cm. Combien fait-il de km. en 5 heures ? (R. 26,4 km.)

4. On a payé fr. 400 000 pour la construction d'une route longue de 6250 m. A combien est revenu le km. de route ? (R. fr. 64 000 fr.)

5. La distance de Lausanne à Vevey est de 19,6 km. Combien un motocycliste mettra-t-il de temps pour la parcourir s'il fait en moyenne 392 m. par minute ? (R. 50 minutes.)

6. Une ligne électrique longue de 12,6 km. a transporté en une année 189 000 voyageurs payant en moyenne fr. 1,50 chacun. Quel est le revenu brut pour 1 km. ? (R. fr. 22 500.)

F. MEYER.

LEÇONS DE GÉOMÉTRIE.

II. L'addition des angles.

Le maître, après avoir dessiné au tableau deux angles, dans des positions différentes : « Pouvons-nous additionner ces deux angles et faire un autre angle égal aux deux premiers réunis ? » Les élèves unanimes répondent que non. Interrogez des adultes non entraînés à la géométrie, ils vous diront aussi parfois que non et ne pourront arriver à résoudre le problème pratiquement. Saisir un fait nouveau demande la création d'une nouvelle pensée ; si vous gagnez une nouvelle pensée, vous devenez capable d'interpréter de nouveaux faits.

1^{re} expérience. — Chaque enfant forme un angle en papier. Le maître demande aux élèves de le couper en deux. Si par hasard ils n'y arrivaient pas, — ce qui se présente rarement, — leur montrer qu'on en obtient deux en pliant le sommet. Cette très simple expérience montre qu'évidemment un angle peut être divisé en deux autres qui, ensemble, égalent l'original. Nous avons ici un cas où la division est plus simple que l'addition, l'analyse plus facile que la synthèse. Cependant les deux faits ne peuvent être séparés, l'un n'est pas plutôt saisi que le second l'est aussi ; mais c'est un de ces exemples qui montre qu'il est parfois plus aisé d'entrer dans une maison par la porte de derrière que par celle de devant. Que l'enfant coupe sur le pli, sépare les deux angles ainsi formés, puis les remette ensemble et toute difficulté a disparu.

Pour continuer à traiter ce point difficile, couper l'angle en trois parties en

coupant sur deux plis, le reconstituer en mettant les morceaux dans n'importe quel ordre : répéter en coupant l'angle en 4-5 parties de manière à ce que ces vérités soient clairement vues :

1^o qu'on peut additionner n'importe quel nombre d'angles.

2^o que l'ordre est indifférent.

2^e expérience. — Avec la réglette de bois sur la planche noire, maintenir un bras fixe et tourner l'autre dans une position marquée ; puis, dans une seconde position ; là-dessus, montrer l'union des deux angles en *un*. Ceci fortifie admirablement l'effet de l'expérience précédente en maintenant dans l'esprit les deux aspects de grandeur angulaire (direction et rotation).

Notez aussi le principe de l'*évidence accumulée* pour une vérité nouvelle. Il est dangereux de ne s'appuyer que sur un raisonnement logique ; on peut suivre chaque pas du raisonnement mais n'être pas d'accord avec la conclusion. Evidemment, la faiblesse réside dans l'individu et non dans la vérité elle-même, mais il faut en tenir compte au point de vue éducatif. On ne peut arriver à l'exactitude logique parfaite ; il faut compter sur les intuitions.

Problèmes. — Au moyen du simple rapporteur de papier, faire additionner deux ou plusieurs angles.

Malgré le soin que prend l'auteur de ne faire écrire à ses élèves que des vérités qu'ils ont trouvées et exprimées eux-mêmes, il constate combien le danger est grand de faire parler les enfants sur des généralisations qu'ils ne peuvent saisir.

Les élèves de Branford ont écrit dans leurs résumés : « Nous voyons qu'on peut ajouter quatre angles ensemble ». — Dans ma hâte, dit Branford, je fus sur le point de dire : « Pourquoi seulement quatre ? Un nombre quelconque ». Je demandai seulement : « Peut-on ajouter quatre angles ensemble ! Réponse unanime : Non. J'exprimai mon étonnement à cette réponse et leur demandai d'y réfléchir jusqu'au lendemain. »

A ce propos, Branford constate combien les jeunes enfants sont précis et exacts à la maison, et véridiques dans leurs comptes rendus, là où la peur ne les a pas soumis. Pourquoi, ajoute-t-il, beaucoup d'enfants perdent-ils ces caractéristiques à l'école ?

Le point intéressant dans cette unanimité de réponses pour nier qu'on puisse ajouter 4 angles, c'est que les enfants n'ont pas tout d'abord admis l'idée de révolution entière autour d'un point comme un angle. On peut les y amener par les expériences indiquées plus haut. En réalité, l'acceptation de cette simple vérité que n'importe quel nombre d'angles peut être additionné, implique cette autre vérité, en apparence beaucoup plus difficile à concevoir, mais coexistante avec elle, qu'un angle doit être un concept embrassant la possibilité d'une grandeur illimitée ou *infiniment grande* (c'est-à-dire de n'importe quel nombre de révolutions autour d'un point). Nous commençons à voir où git la difficulté pour les enfants. Quelques expériences au moyen d'une roue tournant autour de son axe produiront sans aucun doute cette extension de la pensée dans une intelligence d'enfant.

A. DESCŒUDRES, d'après B. BRANFORD.

(A suivre.)

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N° 36. La préparation et les propriétés de l'oxygène.

On parle souvent de ce gaz, si important : l'oxygène, dont on voudrait bien montrer quelques propriétés aux écoliers. Il est un moyen facile de satisfaire ce désir. Je me permets de le rappeler à mes collègues.

Achetez à la droguerie ou à la pharmacie, quelques grammes de permanganate de potassium, $Mn O^4K$. Procurez-vous une douille de cartouche de fusil de guerre. (Si vous êtes en possession d'un tube à essais de laboratoire, cela n'en vaudra que mieux.) Une petite lampe à alcool ou une bougie, une pincette à linge et une bûchette de bois, complètent le matériel.

Remplissez à demi la douille, de permanganate. Tenez-la, avec la pincette, sur la flamme de la lampe. Au contact de la chaleur le permanganate se décompose et met en liberté de l'oxygène. Démontrez sa présence en plaçant la bûchette de bois en ignition, sur l'ouverture de la douille. Aussitôt la braise se rallumera et une vive flamme brillera, plus blanche et plus éclairante que celle du bois brûlant dans l'air. On se souvient que l'air contient un cinquième d'oxygène seulement. Une expérience subséquente prouvera que, sans oxygène, la combustion est impossible.

Dr P. J.

LEÇON DE CHOSES

Le robinet.

MATÉRIEL : Un robinet vulgaire en bois, facile à démonter.

I. DESCRIPTION. — Combien de parties ? Un tuyau fixe ou *cannelle*, un tuyau mobile ou *clef*. — a) La *cannelle* : percée sur les trois quarts environ de sa longueur d'un canal cylindrique et transversalement d'un trou plus grand ou *boisseau*. Un manchon de liège tapisse le boisseau. — b) La *clef* : cylindre percé en long d'un canal et présentant une ouverture latérale ou *œil*.

II. FONCTIONNEMENT. — En démontant le robinet, faire comprendre dans quelle position de la *clef* il est fermé ou ouvert. Faire un croquis en coupe pour faire suivre le trajet du liquide.

Utilité du manchon de liège : serrage doux de la *clef*, robinet étanche. La *cannelle* est légèrement conique : pourquoi ? Comment la fixe-t-on sur le fond ? Comment met-on un tonneau en perce ? Nécessité de percer le tonneau à la partie supérieure ou d'enlever le bouchon de la bonde. Pourquoi ? (Sans cela, le liquide soutenu par la pression atmosphérique ne s'écoule pas.) Quelle force fait écouler le liquide ? Son poids. — Si on plaçait le robinet, l'ouverture de la *clef* vers le haut, qu'obtiendrait-on ? (Un jet d'eau.) — L'eau tend à atteindre le même niveau que dans le tonneau. — Usages divers des robinets : conduites d'eau, de gaz, etc.

RÉSUMÉ : Dessin d'un robinet.

(L'Ecole et la Vie.)

PENSÉE

Ne criez pas, n'obligez pas vos enfants à crier, mais veillez à la bonne articulation des consonnes. Grâce à l'articulation, le langage devient distinct, même quand on chuchote.

E. DÉVAUD.

LECTURE GÉOGRAPHIQUE

Les abattoirs de Chicago.

Les bœufs. La tuerie des bœufs est plus tragique encore que celle des porcs. J'arrive au seuil d'une haute salle, éclairée par une verrière. On se croirait dans le parvis du sanctuaire d'un dieu vorace, servi par des paladins armés de couteaux. Ils circulent en bottines de pourpre et en tabliers ruisselants. Les bœufs ont été amenés par les labyrinthes de bois jusqu'à de grandes boîtes sans couvercle, où on les fait entrer à six. Quand la porte est refermée, l'assommeur, placé derrière eux et au-dessus, lève un long merlin d'acier et l'abat d'un geste de cyclope sur le crâne de l'un d'eux. Ce seul coup, généralement, suffit. Quand il n'en est pas sûr, il l'arrête à temps et recommence. Six fois son marteau s'abaisse ainsi, avec un petit bruit sec qu'on entend à peine. Pas une plainte n'est sortie de la boîte. L'assommeur passe au compartiment suivant, tandis que, par un jeu de bascule, la première boîte s'ouvre par devant, le plancher s'incline, et je vois glisser à mes pieds, en tas, les six bœufs morts, râlant à peine, remuant encore quelquefois un membre par saccades. Un homme attache à leurs pattes de derrière une chaîne qui pend d'une tringle, et l'animal s'enlève en vomissant un flot de sang noir. Quelques secondes après, il est devant l'éventreur, qui lui plonge son coutelas entre les fanons. Par la blessure entr'ouverte, une cataracte de bouillons, rouges comme des grenades, déferle de la plaie béante avec un bruit de jet d'eau. D'un grand coup de couteau, l'homme fend, du haut en bas, la peau du ventre de l'animal, il tranche d'un seul coup les artères et les cartilages qui attachent la tête au corps, et il le déshabille instantanément de sa robe, qu'il n'a qu'à tirer, et qui glisse avec la tête et les cornes, comme un peignoir de fourrure à la doublure soyeuse, laissant à découvert les chairs nacrées, toutes chaudes encore et qui fument. Débarrassé de sa tête et de ses sabots, ce n'est plus un animal : c'est de la viande.

Un agent de l'Etat, vétérinaire gradué, se promène un croc à la main. Il pique, à l'aide de son croc, les poumons et les foies, et les examine avec soin.

Quand, à coups de hache, le bœuf a été coupé en deux, il passe, toujours accroché sur des tringles, devant une vingtaine d'ouvriers, qui lui donnent successivement des soins particuliers. Les uns l'inondent d'eau chaude à l'aide de tuyaux, les autres le brossent, le grattent ou l'essuient partout où il reste la moindre trace de sang ou de débris. Quand le bœuf arrive au bout de la rangée des aides, il est propre, net et frais. Un inspecteur timbre les viandes, au passage, sur la rouelle ou la longe, d'un cachet violet, et les compte. Je m'approche de cette viande, je la touche, elle est chaude encore.

De la tuerie, trente-neuf minutes après le coup de massue de l'assommeur, leur toilette complètement terminée, les quartiers de bœuf ont été portés dans les réfrigérateurs, de hautes salles éclairées à l'électricité, très propres, dont le sol est couvert d'un épais tapis de sciure de bois. A des tringles de fer, des demi-bœufs sont pendus par rangées de cent. Et je compte vingt rangées dans chaque chambre. Cinq glacières pareilles se suivent en enfilade. Je me promène dans ces avenues froides comme des cryptes. La lumière électrique se joue parmi les couleurs de la chair, de la graisse et de la peau. L'horreur sanglante

de la tuerie s'est complètement effacée ; le froid des glaciers a séché l'albumine, les rouges ne saignent plus...

...Nous traversons les bureaux, où je lis sur le tableau des arrivages « du jour » dans les Stock Yards :

19 000 bœufs, 25 000 cochons, 18 000 moutons.

(De San Francisco au Canada.)

JULES HURET.

(Communiqué par P. Ch.)

ÉCOLES SECONDAIRES RURALES DU CANTON DE GENÈVE.

Examens annuels de 1919.

DICTÉE D'ORTHOGRAPHE.

Le lézard gris paraît être le plus doux et le plus innocent des lézards. Ces jolis animaux, si communs dans notre pays, et avec lesquels la plupart d'entre nous ont joué, n'ont pas reçu de la nature un vêtement aussi éclatant que plusieurs autres, mais elle leur a donné une parure élégante : leur petite taille est svelte, leurs mouvements sont agiles et leur course si prompte, qu'ils échappent à l'œil aussi rapidement que l'oiseau qui vole. Ils aiment à recevoir la chaleur du soleil ; ayant besoin d'une température douce, ils cherchent les abris ; et lorsque, dans un beau jour de printemps, une lumière pure éclaire vivement un gazon en pente ou quelque pan de muraille, on les voit s'étendre sur ce mur ou sur l'herbe nouvelle avec une espèce de volupté. Ils se pénètrent avec délices de cette chaleur bienfaisante ; ils font briller leurs yeux vifs et animés ; ils se précipitent comme un trait pour saisir une petite proie ou pour trouver un abri plus commode. Bien loin de s'enfuir à l'approche de l'homme, ils paraissent le regarder avec complaisance ; mais au moindre bruit qui les effraye, à la chute seule d'une feuille, ils se roulent, tombent et demeurent comme étourdis par leur chute, ou bien s'élancent et disparaissent.

(D'après LACÉPÈDE.)

COMPOSITION.

La fenaison.

ARITHMÉTIQUE.

1^{re} année. — Une personne a placé le $\frac{1}{3}$ de ce qu'elle possède à 4 %, le $\frac{1}{4}$ à 5 % et le reste à 6 %. A quel taux son argent est-il placé ?

A. devait payer fr. 200 le 15 février, 200 fr. le 15 avril et 200 fr. le 30 juin. Il s'est entièrement libéré à la première de ces échéances et a ainsi obtenu une réduction de fr. 6,50. Quel est le taux de l'escompte ? (Mois de 30 jours.)

2^{me} année. — Trois sommes valant ensemble 385 fr. ont été placées au même taux et ont rapporté : la 1^{re} fr. $2\frac{1}{4}$ en 5 mois ; la 2^{me} fr. $3\frac{1}{3}$ en 8 mois ; la 3^{me} fr. $4\frac{1}{6}$ en 10 mois. Déterminez ces sommes et le taux de l'intérêt.

Un hectolitre de blé coûte 48 fr. et pèse 75 kg., un hectolitre de seigle coûte 30 fr. et pèse 63 kg. Quelle sera la valeur d'un mélange de blé et de seigle pesant 70 kg. par hectolitre ?

GÉOMÉTRIE (garçons seulement).

1^{re} année. — On a entouré d'une palissade coûtant 1 fr. 75 le mètre courant un étang circulaire de 110 m. de pourtour. Quelle sera la dépense si l'on place cette palissade à 0.50 m. du bord de l'étang ?

On gonfle avec de l'hydrogène un aérostat de forme sphérique de 4 m. de diamètre et dont l'étoffe qui forme son enveloppe pèse 13 kg. Calculer la différence entre le poids de l'air qu'il déplace et son propre poids, sachant que le mètre cube d'air pèse 1,3 kg. et que le mètre cube d'hydrogène pèse 0,09 kg.

2^{me} année. — Quel est le volume d'un tronc d'arbre équarri de 12,40 m. de longueur, sachant que les deux bases sont des carrés dont les diagonales mesurent l'une 0,80 m. et l'autre 0,60 m.

Le contour de la surface inférieure d'un tas de sable est de 30 m. et celui de la surface opposée est de 20 m. Quel est le volume de ce tas de sable, sachant que sa largeur n'est que les $\frac{2}{3}$ de sa longueur et que sa hauteur est de 1 m. 50 ?

INSTRUCTION CIVIQUE.

La commune : Conseil municipal, maire et adjoints. Leur mode d'élection. Leurs attributions.

GÉOGRAPHIE.

Nommer les Etats de l'Amérique du Sud baignés par l'Océan Pacifique. — Villes principales. — Productions.

Dites ce que vous savez sur l'Indoustan. — Montagnes. — Fleuves. — Villes principales. — Productions. — Industrie.

HISTOIRE.

Emancipation des Etats-Unis d'Amérique.

(Communiqué par C. VIGNIER, Inspecteur des écoles.)

BROUTILLES

I. De l'importance des virgules.

Le Tribunal territorial de la V^e division a acquitté un soldat poursuivi pour ne s'être pas présenté à la mobilisation de son bataillon.

Les débats ont établi qu'à une demande de dispense présentée par ce militaire, le commandant de la compagnie avait répondu par un télégramme ainsi libellé :

« Les motifs invoqués (ne) se confirment pas, rejoindre. » (Expliquer aux élèves qu'en allemand les deux mots français : ne... pas se rendent par un seul mot ; la V^e division comprend les soldats de la Suisse orientale.)

Le télégraphiste ayant oublié de transmettre la virgule, le soldat interpréta la dépêche comme suit :

« Les motifs invoqués se confirment, pas rejoindre. »

Le Tribunal a donc admis l'excuse et libéré le soldat.

II. Ce que représente un milliard.

Pour compter 1000 francs en écus ou en billets de cinq francs, un homme exercé met trois minutes.

En travaillant douze heures par jour sans arrêt, sans un jour de repos, il lui faudrait plus de onze ans pour compter le milliard.

Un milliard en argent pèse 5 000 000 kilos ; en or, 322 580 kilos.

En billets de mille francs, il représente l'épaisseur de deux mille volumes de cinq cents pages !

Diplôme intercantonal pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère.

Les examens oraux du diplôme du 1^{er} degré auront lieu en 1920, à Sion, les 7 et 8 mai ; les examens écrits sont fixés aux 18 et 19 juin.

Les dates des examens du diplôme supérieur seront fixées ultérieurement.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser, avant le 15 avril 1920, au président de la Commission, M. Germain Roten, professeur à Sion, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'Instruction Publique, à Lausanne. P 31 081 L

Jeune instituteur suisse allemand

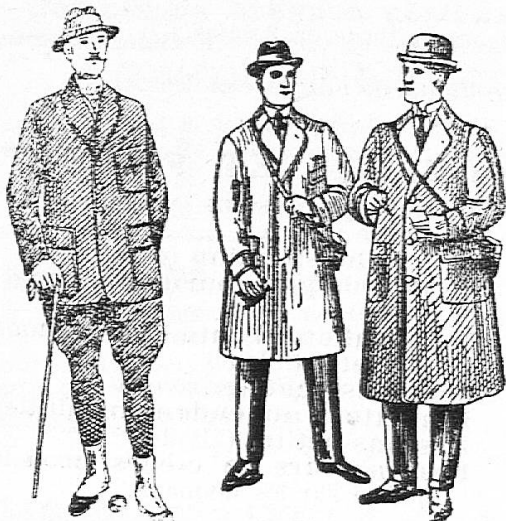
cherche pension chez un instituteur vaudois ou neuchâtelois à partir du 11 avril prochain jusqu'au 1^{er} mai pour avoir bonne conversation française. Offres avec prix de pension, adr. à Erwin Vonburg, instituteur, Grenchen (Soleure).

Etudiante (St-Galloise) des langues modernes ayant fait des études universitaires pendant 7 semestres, cherche engagement comme institutrice ou secrétaire dans institut, école nouvelle ou famille de la Suisse française. Certificats et références Offres à disposition. sous chiffres E. E. 100 à la Gérance de l'*Educateur*.

Educateur Merci chaleureux aux expéditeurs du N° 5. La Gérance est maintenant repourvue.

VÊTEMENTS coupe moderne

MAISON MODÈLE



MAIER & CHAPUIS LAUSANNE

Place & rue du Pont

COSTUMES SPORT
Manteaux de pluie
Toute la Chemiserie

10%

Au comptant, escompte
aux instituteurs de
la S. P. R.

Prix en chiffres connus

COLLECTION DU THÉÂTRE A L'ÉCOLE

A la fleur de l'âge , par J. Germain. Saynète en 1 acte. 2 f. (un intérieur quelconque)	Fr. 1.—
Autour d'un mot , par C. Dunord. Saynète en 1 acte. 1 h. 1 f. (une chambre de campagne)	» 1.—
Bobichon et Patagas , par P. Croiset. Bouffonnerie en 1 acte. 2 h. (un cabinet de consultations)	» 1.25
Le bonheur par la charité , par A. Soriac. Pièce en 1 acte. 8 j. f. (une salle à manger)	»
Ce qu'amour veut , par E. Martin. Comédie en 1 acte 1 h. 1 f. (un jardin)	» 1.25
Le choix d'une carrière , par E. Martin. Fantaisie enfantine en 1 acte. 3 garçons, 2 filles (un préau d'école)	» 1.—
Les deux moulins , par P. Mayor. comédie en 3 actes, pour enfants avec chœurs. 3 h. 3 f. avec figurants (1 ^{er} et 3 ^e acte, paysage campagnard, 2 ^e acte, une cuisine.) texte 1 fr.25 part. chant et piano 3 fr. part. chœurs	» 0.50
Les deux somnambules , par A. Pajol. Saynète-bouffe en 1 acte. 3 h. (chambre simple)	» 1.—
Docteur d'office , par C. Dunord, comédie en 1 acte. 2 h. (un cabinet de consultations)	» 1.25
Fameux poisson , par A. Billaud-Morel. Comédie en 1 acte. 7 h. (une salle d'auberge)	» 1.—
Le jour de Noémie , par A. Méchin. Comédie en 1 acte. 3 h. 3 f. (une chambre quelconque)	» 1.25
Jules est innocent , par A. Méchin. Comédie en 1 acte. 2 h. 2. f. (1 salon)	» 1.25
La leçon de tempérance , par A. Pajol. Saynète en 2 petits tableaux pour 3 h. (un salon).	» 1.—
Léonie et Boudi , par J. Blanc. Comédie en 1 acte, 1 h. 1 f. (chambre simple)	» 1.—
Ma femme , par C. Dunord. Comédie en 1 acte. 1 h. 1 f. (un salon).	» 1.25
Les mines de radium , par A. Méchin. Comédie en 1 acte. 4 h. (un salon)	» 1.25
Moderne école , par E. Martin. Comédie en 1 acte. 1 h. 1 f. (un salon)	» 1.25
Le moment opportun , par C. Dunord. Comédie en 1 acte. 3 h. (1 salon)	» 1.25
Notre jour , par M. Ehinguer. Saynète en 1 acte, 3 f. (un salon)	» 1.—
Part à deux , par Abadie Sem-Boucherie. Saynète en 1 acte 3 h. (un salon)	» 1.—
Les petites surprises de Noël , par E. Martin. Fantaisie en 1 acte 2 enfants (un salon).	» 1.—
La poupée chez ma tante , par A. Soriac. Pièce en 1 acte. 7 h. 2 f. et 1 fillette pour salons et cercles (un mansarde)	» 1.50
Le prévu et l'imprévu , par Abadie Sem-Boucherie. Saynète en 1 acte. 3 h. 1 f. (un cabinet de travail)	» 1.—
Les ricochets du téléphone , par C. Dunord. Saynète expresse en 1 acte. 1 h. 1 f. (un bureau)	» 1.—
Ruse électorale , par A. Billaud-Morel. Comédie en 1 acte, 6 h. (une salle d'auberge)	» 1.—
Secrets de jeunes filles , par A. Soriac. Comédie en 1 acte. 4 j. f. (un jardin)	» 1.50
Un quart de faute , par Abadie Sem-Boucherie. Saynète en 1 acte 1 h. 1 f. (un cabinet de travail)	» 1.—
Le vent tourne , par Abadie Sem-Boucherie. Saynète en 1 acte. 1 h. 3 f. (un salon)	» 1.—
Une vie d'artiste , par P. Valmer. Comédie dramatique en 3 actes. 6 h. 6 femmes et 1 enfant (un salon)	» 2.—
La visite aux manœuvres , par E. Martin. Fantaisie militaire en 1 acte 6 h. (un camp)	» 1.—

MONOLOGUES POUR GARÇONNETS ET FILLETTES

Monsieur J'ordonne (garçonnet)	Le petit paresseux (garçonnet)
Un problème (garçon ou fillette)	Bavarde (fillette)
La petite voleuse (fillette)	Une riche situation (garçonnet)
Le chasseur de mouches (garçonnet)	Je ne suis pas gourmand (garçon ou fillette)
Les défauts de ma poupée (fillette)	Le chauffeur d'auto (jeune homme)
Pas veinard (jeune homme)	La voilette (fillette)
Le martyr du député (jeune homme)	Ma moustache (garçonnet)
Les gaffes de Suzette (jeune fille)	Remettons au lendemain (fillette)
Matamore (garçonnet)	Restons petites (fillette)
Mon début dans le monde (fillette)	Les casseurs de cœurs , monologue-poème sur les mamans.
Un garçon raisonnable (garçonnet)	
Ma tirelire (garçon ou fillette)	

Chaque monologue 50 cts.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 13.

LAUSANNE, 27 mars 1920.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: **W. Rosier**, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 4 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 4 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



LIBRAIRIES PAYOT & C^{IE}

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux

Viennent de paraître:

Manuels d'enseignement commercial

Comptabilité

II

Comptabilités Commerciales

par **L. Morf** et **A. Blaser**

Un volume in 8 Fr. 6.50

Ce livre étudie successivement :

A. Le système du Journal-Grand Livre ou *Comptabilité américaine*, avec deux variantes.

B. Les systèmes à journaux multiples ou à livres fondamentaux, dans lesquels nous ferons également deux subdivisions :

1. La comptabilité à *deux livres fondamentaux* : le « Journal de caisse » et le « Journal des opérations diverses » ; c'est la *Comptabilité allemande*.

2. La comptabilité à *plus de deux livres fondamentaux* : « Journal de caisse », « Journal de marchandises », « Journal de traites et remises », etc., et « Journal des opérations diverses ». Il en existe deux types différents : la *Comptabilité anglaise* et la *Comptabilité française*.

C. Les systèmes à journaux multiples énumérés sous litt. B, mais chacun des Livres fondamentaux étant tenu dans un *registre à colonnes*.

L. Robert et **Ed. Recordon**

Résumés et dates d'Histoire

Un volume relié toile souple Fr. 2.—

Ce petit livre n'est pas un nouveau manuel d'histoire, mais, comme il est opportun de revoir souvent ce que l'on a étudié une première fois, on a pensé que ces pages pourraient être utiles à cette fin, et qu'elles faciliteraient dans les classes la révision du programme des années précédentes.